



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,  
séance du mardi 9 mars 2021, 19h00**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25  
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24 (sauf les points 1, 2, 3 et 5 : 23 présents )

Nombre de membres ayant pris part au vote : 29 (sauf les points 1, 2, 3 et 5 : 28 votants)

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 3 mars 2021, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Levant, sise chemin de Collex à Ferney-Voltaire (01210), en raison du contexte épidémiologique de Covid-19 afin de permettre une distanciation physique des conseillers municipaux, sous la présidence de Mme Khadija UNAL, Adjointe au Maire. La convocation a été affichée le 3 mars 2021.

**Présents :** MMES et MM. UNAL Khadija, PHILIPPS Pierre-Marie, ALLIOD Christian, RADJABALY Naïma, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal, CAMPAGNE Laurence, MITIS Catherine, CARR-SARDI Nadia, GRATTAROLY Stéphane, CHARVE Jean-Druon, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, de BENGUY Loïde, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

<b>Pouvoirs :</b>	M. RAPHOZ Daniel	à	Mme UNAL Khadija
	Mme MOUNY Valérie	à	M. GRATTAROLY Stéphane
	M. LY Chun-Jy	à	M. ALLIOD Christian
	Mme MAILLOT Mylène	à	M. PHILIPPS Pierre-Marie
	Mme BROUTIN Fleur	à	Mme RADJABALY Naïma

**Secrétaire de séance :** M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Khadija UNAL, Adjointe au Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 9 mars 2021 ont été affichés le 16 mars 2021.



## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/02/2021.
3. Adoption du compte de gestion 2020.
4. Compte administratif 2020 : élection d'un président de séance.
5. Adoption du compte administratif 2020.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2020.
7. Autorisations de programme et crédits de paiement.
8. Adoption du budget primitif 2021.
9. Autorisation permanente et générale de poursuites du Trésorier.
10. Mise à disposition d'un terrain communal pour la construction d'un équipement à destination sociale sur la commune de Ferney-Voltaire.
11. Acquisition foncière en Espace Naturel Sensible.
12. Acquisition foncière à Veudagne AB n°67.
13. Proposition de désaffectation et déclassement du chemin de la Brunette.
14. Constitution de servitude de passage au profit de la parcelle AC n°140.
15. Cession de la parcelle AD n°135 propriété de Dynacité à la commune de Ferney-Voltaire.
16. Acquisition de trois places de parking sise chemin des Muriers.
17. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – demande de subvention.
18. Renouvellement du marché relatif aux travaux de voirie et de réseaux divers.
19. Modification de la liste des emplois communaux justifiant l'attribution d'un logement de fonction.
20. Mise à jour des autorisations spéciales d'absence.
21. Questions diverses :
  - Décisions du Maire prises en février 2021 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

<b>RESUME DES DELIBERATIONS</b>
---------------------------------

**1. Désignation d'un secrétaire de séance.**

Khadija UNAL, Adjointe au Maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (M. RAPHOZ Daniel à Mme UNAL Khadija, Mme MOUNY Valérie à M. GRATTAROLY Stéphane, M. LY Chun-Jy à M. ALLIOD Christian, Mme MAILLOT Mylène à M PHILIPPS Pierre-Marie et Mme BROUTIN Fleur à Mme RADJABALY Naïma), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY Stéphane est désigné par 27 voix pour, pour accomplir cette fonction.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09/02/2021.**

Après plusieurs remarques qui seront retranscrites, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 février 2021 est adopté par 27 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian).

**3. Adoption du compte de gestion 2020.**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et celles du compte de gestion du comptable public et après avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 8 mars 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, adopte par 28 voix pour le compte de gestion pour l'exercice 2020.

*Arrivée de BEN MBAREK Ahmed*

**4. Compte administratif 2020 : élection d'un président de séance.**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, élit par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) Khadija UNAL présidente de séance préalablement aux débats sur le compte administratif 2020 du Maire.

**5. Adoption du compte administratif 2020.**

Le conseil municipal ayant désigné le président de séance préalablement aux débats sur le compte administratif du Maire, conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales. Après avis de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 8 mars 2021, le conseil municipal, après en avoir été délibéré, adopte par 25 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas), le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	22 018 136,04 €	9 212 401,24 €
Recettes de l'exercice	22 104 276,59 €	16 166 067,48 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>86 140,55 €</b>	<b>6 953 666,24 €</b>
Report exercice antérieur	0,00 €	- 360 366,58 €
<b>RESULTAT CUMULE 2020</b>	<b>86 140,55 €</b>	<b>6 593 299,66 €</b>
Restes à réaliser (D)		2 652 954,04 €
Restes à réaliser (R)		138 403,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête par 25 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas), sous la présidence du président de séance, le compte administratif 2020 tant pour la section de fonctionnement que la section d'investissement, tel que mentionné.

#### 6. Affectation du résultat de l'exercice 2020.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, reporte par 25 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas) au budget primitif (BP) 2021, le solde excédentaire d'investissement, avant prise en compte des restes à réaliser, soit 6 593 299,66 € en recettes d'investissement au compte 001. Il reporte par 25 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas) au budget primitif (BP) 2021, le solde excédentaire de fonctionnement soit 86 140,55 € en recettes de fonctionnement au compte 002. Il adopte le compte de gestion pour l'exercice 2020.

#### 7. Autorisations de programme et crédits de paiement.

Après avis de la commission Finances et Compte Publics en date du 8 mars 2021, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de créer par 25 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas) les autorisations de programme avec la répartition de crédits de paiement correspondants ;

##### Autorisation de programme n°1 : Aménagement du secteur Veudagne

Autorisation de programme	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022
1 000 000,00 €	700 000,00 €	300 000,00 €

##### Autorisation de programme n°2 : Développement du parc de vidéo protection

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
300 000,00 €	54 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	66 000,00 €

##### Autorisation de programme n°3 : le développement des circulations douces et des liaisons transfrontalières

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
1 600 000,00 €	716 600,00 €	598 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	85 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, dit par 25 voix pour et 4 abstentions (LANDREAU Christian, KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas) que les crédits de paiement 2021 sont prévus au budget primitif 2021.

**8. Adoption du budget primitif 2021.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, précise par 25 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas) le budget primitif de l'exercice 2021 par chapitre et/ou opération d'équipement (section d'investissement), sans vote formel sur chacun des chapitres.

Les montants du budget sont arrêtés comme suit dans les deux sections :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 502 000,00 €	15 502 000,00 €
Investissement	9 363 000,00 €	9 363 000,00 €
<b>Total</b>	<b>24 865 000,00 €</b>	<b>24 865 000,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 25 voix pour, 1 abstention (LANDREAU Christian) et 3 voix contre (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et KRAUSZ Nicolas) que le budget de l'exercice 2021 a été établi et voté par nature.

**9. Autorisation permanente et générale de poursuites du Trésorier.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) de manière permanente, le comptable assignataire de la Ville à engager toutes les démarches nécessaires au recouvrement de l'ensemble des créances émises par la Ville. Il autorise par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer la convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux et tout document s'y afférant.

**10. Mise à disposition d'un terrain communal pour la construction d'un équipement à destination sociale sur la commune de Ferney-Voltaire.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal pour la construction d'un équipement à destination sociale et tout document s'y afférant.

**11. Acquisition foncière en Espace Naturel Sensible.**

Considérant l'avis positif du Domaine sur la valeur vénale du bien, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition par l'exercice de son droit de préemption au titre des ENS, des parcelles cadastrées A n°40-209-247-271-276 et 342 sises dans le périmètre de l'ENS, d'une contenance totale de 84 313 m<sup>2</sup> au prix de 210 782.50 € (soit 2.50€/m<sup>2</sup>) indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner. Les parcelles sont vendues par Madame POULIN Lorraine-Yorick et Monsieur POULIN Olivier. Il autorise à l'unanimité le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.



**12. Acquisition foncière à Veudagne AB n°67.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LACOMBE Dorian) l'acquisition par la ville de Ferney-Voltaire de la parcelle AB n°67, d'une contenance de 9 689 m<sup>2</sup>, au prix de 202 500.10 €. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LACOMBE Dorian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

**13. Proposition de désaffectation et déclassement du chemin de la Brunette.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la désaffectation d'une partie du chemin de la Brunette, qui n'est plus utilisé en tant que voirie et qui n'est pas ouvert au public. Il confirme le déclassement du chemin de la Brunette sur une longueur d'environ 114 m et d'une contenance d'environ 612 m<sup>2</sup>, afin de permettre sa vente sans la clause résolutoire édictée par l'article L. 2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

**14. Constitution de servitude de passage au profit de la parcelle AC n°140.**

Après avis de la commission Urbanisme, environnement et informatique du 8 février 2021, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit au profit de la parcelle AC n°140. Il autorise à l'unanimité le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

**15. Cession de la parcelle AD n°135 propriété de Dynacité a la commune de Ferney-Voltaire.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession gratuite de la parcelle AD n°135 à la commune de Ferney-Voltaire. Il autorise à l'unanimité le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

**16. Acquisition de trois places de parking sise chemin des Muriers.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition des trois places de stationnement pour une somme de 15 000 €. Il autorise à l'unanimité le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant.

**17. Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – demande de subvention.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 27 voix pour et 2 abstentions (t'KINT de ROODENBEKE Etienne et GUIDERDONI Jean-Louis) la demande de subvention « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires », pour un montant estimatif de 21 692 €. Il autorise par 27 voix pour et 2 abstentions (t'KINT de ROODENBEKE Etienne et GUIDERDONI Jean-Louis) le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite demande de subvention ainsi que tout document s'y rapportant.

**18. Renouvellement du marché relatif aux travaux de voirie et de réseaux divers.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité l'accord cadre à bons de commande pour les travaux de voirie et de réseaux divers à l'entreprise Eiffage Route. Il autorise à l'unanimité le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer le marché avec le titulaire ainsi que tout document s'y rapportant.

**19. Modification de la liste des emplois communaux justifiant l'attribution d'un logement de fonction.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire au titulaire du poste de Responsable du service espaces verts. Il approuve à l'unanimité le tableau sur l'identification des logements. Il dit à l'unanimité que la présente délibération prendra effet à compter du mois de février 2021.

**20. Mise à jour des autorisations spéciales d'absence.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités de service appréciées par le Maire, les autorisations d'absence pour les évènements détaillés et annexée à cette délibération. Il dit à l'unanimité que la présente délibération prendra effet à compter du mois de mars 2021.

\*\*\*\*\*

**DECISIONS DU MAIRE DU MOIS DE FEVRIER 2021**

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

**Décision municipale n°003 – 2021  
du 22 février 2021**

Considérant que la Ville dispose d'un appartement situé dans le bâtiment A de la Maison Saint-Pierre, 9 avenue de Genève à Ferney-Voltaire (01210), de type F3 au 1<sup>er</sup> étage, d'une surface habitable de 77 m<sup>2</sup> environ. Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Monsieur Patrick LEVRARD, Responsable du service « Espaces Verts ». La commune de Ferney-Voltaire loue à Monsieur Patrick LEVRARD, l'appartement susmentionné avec un séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains et un WC.

Le contrat de location à titre précaire et révocable est établi à compter du 20 février 2021. Il prendra fin à la date à laquelle le bénéficiaire cessera d'occuper l'emploi au titre duquel il a été accordé ou en cas de changement d'utilisation ou d'aliénation de l'immeuble occupé.

En cas d'occupation sans titre, l'occupant pourra faire l'objet d'une mesure d'expulsion et sera astreint au paiement d'une redevance égale à la valeur locative réelle des locaux occupés majorée :

- de 50 % pour les six premiers mois,
- de 100 % au-delà.

Une résiliation avec un préavis d'un mois est prévue dans les cas suivants :

- non-paiement de la redevance ou des charges,
- volonté du locataire de quitter le logement,
- radiation des cadres de Monsieur Patrick LEVRARD.

Cette attribution est accordée moyennant le paiement d'une redevance mensuelle d'un montant de 231,00 € (DEUX CENT TRENTE ET UN EUROS). La redevance est payable d'avance et en totalité le premier de chaque mois. Il est également prévu que les provisions charges mensuelles (chauffage gaz, eau et ordures ménagères) de 70,00 euros, fassent l'objet d'une régularisation une fois par an pour tenir compte des factures réellement acquittées par la commune. En cas de renouvellement du contrat, le montant de la redevance sera réévalué en tenant compte du dernier indice de référence des loyers publié à la date de signature du présent contrat.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 16 mars 2021.

Pour le Maire empêché,  
Khadija UNAL, Adjointe au Maire



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.